

Cuba réitère sa condamnation des actes contre l'humanité

Cuba réitère aujourd'hui sa condamnation de ceux qui ont commis et commettent des actes contre l'humanité.



La Havane, 9 déc (RHC) Le ministre cubain des Affaires étrangères, Bruno Rodríguez Parrilla, a réitéré aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration et de dignité des victimes du génocide et de la prévention de ce crime, la condamnation de ceux qui ont commis et commettent des actes contre l'humanité.

Nous nous souvenons en particulier du noble peuple de Palestine, victime du génocide israélien », a écrit le chef de la diplomatie cubaine sur son compte X.

Selon les chiffres officiels jusqu'en novembre, 70 % des personnes tuées à Gaza sont des femmes et des enfants.

La date a été adoptée par la résolution 69/323 du 29 septembre 2015, lorsque l'Assemblée générale des Nations unies a établi le 9 décembre comme Journée internationale de la commémoration et de la dignité des victimes du crime de génocide et de la prévention de ce crime.

Cette année marque également le 74e anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 (la « Convention sur le génocide »), le premier traité relatif aux droits de l'homme adopté par l'Assemblée générale.

Ce document représente l'engagement de la communauté internationale à « ne plus jamais » s'engager dans ce type de crime et fournit la première définition juridique internationale du « génocide », adoptée au niveau national et international.

Chaque année, le Bureau des Nations unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger organise des événements pour commémorer cette journée internationale, en hommage aux victimes de génocide et à l'anniversaire de la Convention (Source:ACN).

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/371650-cuba-reitere-sa-condamnation-des-actes-contre-humanite>



Radio Habana Cuba